

Interpellation :

Possibilités d'action des Églises réformées Berne-Jura-Soleure au vu du recul mondial des ressources affectées à la coopération internationale

Contexte:

Au début du deuxième mandat de la présidence de Donald Trump, la plus importante organisation au monde pour le développement international, l'USAID, a pratiquement été dissoute.

Auparavant, d'autres États, dont la Suisse, avaient déjà commencé à diminuer leur budget dédié à la coopération internationale. Au niveau mondial, les budgets ont été réduits d'environ 25% au cours des dernières années. La Suisse n'a pas économisé 25%. Cependant, elle reste largement en dessous des recommandations formulées depuis des années par l'ONU d'affecter 0,7% de la performance économique à la coopération internationale.

Cela signifie que les pays les plus pauvres du monde ont moins de ressources à disposition. Moins de ressources pour s'adapter aux conséquences de la catastrophe climatique, moins de ressources pour la formation, pour la prévention en matière de santé et de conflits. La Suisse n'atteindra probablement pas ses objectifs de l'Agenda 2030, car elle ne dégage pas les moyens nécessaires pour y parvenir.

Mission 21

Pour Mission 21, la tendance décrite ci-dessus entraîne les conséquences suivantes (en millions de francs):

	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027
Fonds DDC	2,508	2,100	2,100	2,000

- Par rapport aux comptes 2024, Mission 21 perdra environ 0,5 million de francs (soit 20%) pour l'année de planification 2027.
- Sur des recettes totales de 12 millions, cela représente une perte d'environ 4%.

Outre la diminution des moyens alloués par la DDC, les exigences des donateurs institutionnels augmentent de façon marquée, de sorte qu'il n'est pas sûr que ces contributions soient effectivement versées, même si le financement a été approuvé.

EPER

	2025	2026	2027	2028
Fonds DDC	-0,84 million sur 8 millions	-0,84 million sur 8 millions	Des coupes supplémentaires sont probables	
Autres donateurs étatiques et supranationaux		-20 millions (soit 30% du budget des activités à l'étranger)	Il faut s'attendre à des coupes supplémentaires	

D'une part, la contribution de la DDC sera substantiellement réduite, d'autre part la diminution des fonds alloués par d'autres donateurs étatiques et supranationaux est lourde de conséquences (par donateurs supranationaux, on entend notamment diverses agences de l'ONU).

La contribution de la DDC permet par exemple à l'EPER de poursuivre son action dans des « crises oubliées », comme celle des Rohingyas au Bangladesh, même lorsque les soutiens financiers d'autres organisations font pratiquement défaut. Elle aide en outre l'EPER à accepter de façon flexible des *grants*¹ qui requièrent un financement supplémentaire, ce qu'elle ne pourrait plus faire sans la contribution de la DDC. Les fonds de la DDC développent donc un important effet de levier.

Par ailleurs, l'EPER constate déjà maintenant une dégradation des conditions posées pour des fonds encore disponibles. Les agences de l'ONU, en particulier, négocient très durement l'intégration des coûts de personnel et de soutien dans les budgets de projets. En outre, la part de cofinancement attendue augmente. Cette situation, ajoutée au recul des fonds alloués par la DDC, pose un véritable défi.

Très concrètement, l'EPER a décidé de fermer ses bureaux de coordination en Moldavie et au Venezuela. De plus, d'autres programmes devraient prendre fin prochainement. En Suisse, l'EPER réduit son effectif du personnel afin de diminuer les charges administratives.

Questions au Conseil synodal

Il est évident que les Églises réformées Berne-Jura-Soleure ne peuvent pas combler les lacunes créées par l'importante baisse des ressources allouées par l'État. Cette situation soulève les questions suivantes :

- a) Comment le Conseil synodal évalue-t-il l'évolution décrite ci-dessus concernant le recul des fonds publics affectés à la coopération internationale ?

¹ Dans le domaine de la coopération internationale, les *grants* désignent des ressources financières que des gouvernements, des organisations ou des fondations mettent à disposition pour soutenir certains projets ou certaines initiatives.

b) Quelles possibilités d'action envisage-t-il pour notre Église, et lesquelles privilégie-t-il? Par exemple:

- au niveau politique
- au sein de l'Église
- sur le plan financier (p. ex. augmentation de la contribution à l'EPER et à Mission 21)?

Signé le 20 mars 2026

Christoph Ochsenbein, Kurt Zaugg-Ott, Verena Koshy, Elisabeth Bregulla, Daniel Nater, Elisabeth Kilchenmann, Janine Rothen, Verna Kallweit, Susanne Gutfreund